

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 13 (1875)  
**Heft:** 52

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-183445>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pour égayer la société. L'un d'eux, qui voulut joindre l'utile à l'agréable, raconta, dans une espèce de récitatif un peu difficile à saisir, attendu qu'il parlait un langage, harmonieux, il est vrai, mais un peu guttural, que l'on appelle chez nous *de l'allemand*, mais c'est *de l'allemand fédéral ou suisse*, que peut-être vous ne connaissez pas et que je vous engage beaucoup à apprendre; il racontait, dis-je, le fait historique suivant :

Il s'agissait d'une commune du canton de Lucerne, assez limitée dans ses ressources, et dans laquelle un crime affreux avait été commis. Le coupable, traduit devant les tribunaux du pays, fut condamné à avoir la tête tranchée par la main du bourreau. Malheureusement, le canton de Lucerne ne possédait plus de bourreau depuis longtemps. Il fallut s'adresser à Uri qui, dès les temps reculés de l'illustre Gessler, avait conservé les bonnes traditions, au point qu'il y a peu d'années encore, et pour utiliser ses loisirs, on faisait administrer la *schlaque* par le bourreau à tout individu assez audacieux pour penser autrement que M. le curé. On s'adressa donc au bourreau d'Altorf. Une délégation du canton de Lucerne lui fut envoyée. L'honnête industriel consentit à se charger de l'exécution du condamné, moyennant la somme de 200 fr., outre les frais de voyage. Cette somme parut exorbitante. La délégation n'osa accepter ce prix sans en référer au Conseil communal assemblé à cet effet. Tous les orateurs se récrièrent. *Deux cents francs ! c'est affreux ! Mais ce misérable ne vaut pas deux cents francs !...* « Je propose, dit enfin un orateur, d'accorder cent francs et de charger M. le syndic d'aller offrir cette somme au condamné, dans sa prison, en lui disant qu'il est impossible d'aller au-delà ; puis, si ce malheureux accepte la proposition, de lui remettre cette valeur, à la condition qu'il se chargera de chercher lui-même un homme du métier qui, pour ce prix, consentira à lui couper le cou. » On conçoit que le criminel n'hésita que pour la forme et qu'il finit par céder... Eh bien ! voyez, M. le rédacteur, l'effet de ce sens pratique dont je vous parlais. Tout fut concilié : l'économie, d'une part, et, de l'autre, pour le public, le résultat fut absolument le même, car, aussitôt les portes de la prison ouvertes, le criminel s'esqua, et dès lors, on ne le revit jamais.

Un de nos abonnés, qui fait chaque année un séjour de plusieurs mois en Algérie, nous envoie les lignes suivantes renfermant de curieux détails sur les mœurs de cette contrée, où de nombreux Suisses sont établis depuis longtemps.

Algérie (province d'Oran), novembre 1875.

Monsieur le rédacteur,

Dans notre temps prosaïque, les gens raisonnables ne croient plus aux Fra Diavolo ; aussi me fais-je un plaisir d'en présenter un à vos lecteurs, authentique, vivant, en chair et en os ; mais pour le rencontrer il faudrait aller en Algérie, et cela sans trop tarder.

*Bouziyane*, célèbre dans la province d'Oran par toutes sortes de méfaits hardis plutôt qu'odieux, est devenu depuis trois ans légendaire parmi les Arabes : Bouziyane, le terrible Bouziyane, qui arrive sans bruit, à la tombée de la nuit, devant les fermes isolées ou dans les douars perdus au fond des ravins. Il ne vole pas ; il est trop fier pour cela. Lorsque sa réputation fut bien établie, il envoyait ordinairement un émissaire, qui disait : « Bouziyane est là ! Il demande 3, 4, 500 fr. ! » Chose étrange, dans ce pays où tout le monde est armé, où les soldats, les gendarmes, les agents de police sont aussi nombreux qu'en France, on s'est laissé rançonner par cet aventurier !

Un jour, Bouziyane demande des vivres, un autre jour des burnous, de la poudre, etc. Après s'être adressé à de pauvres fermiers, ceux-ci parvinrent à le convaincre qu'ils étaient sans ressources. « Eh bien ! tenez, voici de l'argent pour vous, » fit-il en se retirant. Et nos gens de vanter partout la générosité et la grandeur d'âme du héros. Connue de tous les Arabes de la plaine de l'Habra, pas un ne le trahit. Sa troupe est composée de six à huit hommes.

Bouziyane a une faiblesse ; il aime un peu trop la société des dames, et l'on raconte que plus d'une fois, les gendarmes se présentant à la porte de devant, il s'est échappé par celle de derrière.

Un jour, cinq cavaliers à sa poursuite, fouillent quelques gourbis. Au moment de se retirer, l'un d'eux jette un regard dans une mesure et aperçoit quelques Arabes armés jusqu'aux dents : il décharge son fusil ; les autres ripostent, deux gendarmes sont blessés et, ne se trouvant pas en force, ils s'éloignent, laissant les brigands maîtres du terrain. Depuis ce moment il est avéré parmi les Arabes de la plaine de l'Habra que Bouziyane possède un talisman qui le rend invulnérable.

Une autre fois, passant près d'un aire, il demande aux Espagnols qui travaillent, de l'eau à boire. « Nous n'en avons pas. » Ah vraiment ! et en un tour de main nos hommes sont liés l'un après l'autre aux arbres voisins : « Quand on vous demandera qui vous a ainsi attachés, lui dit-il, vous direz que c'est Bouziyane. »

Mais il s'est compromis en entrant chez les Français. Cet été, à la brume, un brave colon, estropié d'un bras, prenait le repas du soir avec sa famille. Tout d'un coup un Arabe se présente : « Je suis Bourziyane ; tu as rapporté du marché 2000 fr., il me les faut ! Aux portes, aux fenêtres se présentent d'autres Arabes armés de fusils et de poignards. Le colon tremblant : « C'est vrai, tu es bien informé, mais j'ai disposé de cet argent ; il ne me reste que 600 fr., prends-les. »

— Ta montre ; les bijoux de ta femme !

Le pauvre homme ne pouvant se servir de ses mains pour livrer ces objets, Bouziyane lui dit : « Voilà ton cousin, qu'il te fouille, car Bouziyane ne touchera point un impotent. »

L'opération terminée, l'aventurier ajouta :

— Eh bien, tu ne m'offres pas l'absinthe et la cigarette ?

— Mais volontiers.

Et voleur et volé trinquent et fument ensemble.

Mais le plus joli de l'histoire, Bouziyane arrêté et conduit devant le juge d'instruction, subit un interrogatoire, et à la vue de celui qu'il avait dépouillé : Oh ? Mosié, oh, mon ami ; j'ai commis une grande faute, je te demande pardon ; j'avais cependant juré de n'entrer jamais chez des Français.

— Eh bien oui, ne parlez pas du reste, dit le plaignant, mais ma montre, j'y tiens, rends-la moi et je te pardonne.

— Ah ! ta montre est restée au Maroc ; si tu veux j'irai te la chercher. Mais regarde comme je suis misérable aujourd'hui, burnous sale, linge déchiré, quelle honte pour Bouziyane !

Et l'honnête colon, n'écoutant que son cœur : « Monsieur le Juge, permettez-moi de lui faire acheter des habits. »

Les Algériens ne sont-ils pas de vrais gentlemans ?

Un soir, Bouziyane arrive avec sa bande chez un chef aimé et estimé de tous. Les hommes du douar se réunissent et veulent se défendre ; la poudre parle, un des acolytes de Bouziyane tue le frère du chef, et les brigands s'enfuient, laissant un mort et deux blessés ; ils sont forcés de s'éloigner et pendant trois mois nous n'entendons plus la moindre histoire ; c'est un calme plat. Certains colons disent même entre eux : « Bouziyane avait du bon, quand il était dans le pays, les Français pouvaient voyager la nuit et prolonger sans souci la veillée au café, les Arabes ne se montraient jamais une fois le soleil couché ; maintenant on recommence à voler nos eaux d'irrigation, notre blé sur les aires, nos chevaux dans les écuries. »

Enfin, il y a quelques semaines, un journal d'Oran envoie à ses abonnés, par un supplément en grand caractères, *l'arrestation de Bouziyane*, à l'Oued Traïria, près de Mascara.

« Amour, tu perdis Troie ! »

On avait toujours prédit que Bouziyane serait pris dans un de ses nombreux rendez-vous.

En effet, attiré par ses aventures galantes dans un douar de la plaine des Grhis, il fait demander de l'argent. Sous prétexte de le lui apporter, un vieillard, qui estimait avoir à se plaindre de lui, s'avance accompagné de son fils, jeune et vigoureux. On parlemente un instant, puis un mouvement de défiance du brigand les enhardit. Le père le saisit à la gorge ; le fils le renverse, les gous (cavaliers) des environs qui étaient sur pied arrivent. Bouziyane seul, désarmé, perd son prestige ; malgré une fusillade de ses partisans qui, dit-on, a duré deux heures, il est garrotté et emmené à Mascara. Cette nouvelle, promptement répandue, amène plus de deux mille Arabes qui se pressent dans les rues sur son passage ; on lui fait même des offres de service, tempérées cependant par la présence de la garnison.

Un ordre du général rend les Arabes responsables du captif, et comme on avait promis à celui qui le prendrait, la croix de la Légion d'honneur ou

une forte somme d'argent, le vieillard, en véritable Arabe, a choisi la décoration. Le héros, maintenant, est celui qui a osé mettre la main sur le chef redouté.

Il est probable qu'à cette heure les aventures passées et le sort futur du prisonnier font le sujet des interminables causeries de la tente. Longtemps encore, sans doute, aux heures de la sieste, pendant l'été algérien, les Arabes, assis en cercle, diront et rediront les méfaits de celui qu'ils admiraient et redoutaient à la fois. Ces monotones récits auront le cadre qui leur convient. Le soleil brûle et fendille la terre, où chaque broussaille fait une tache noire ; la poussière dorée voile l'horizon. Au bout de la plaine, un chameau qui se balance ou un cavalier qui galoppe, dessine sa silhouette sur le ciel bleu, dans le morne silence de la nature. La cigale jette un cri assourdissant ; enfin la sécheresse et la chaleur semblent presque visibles dans le vague rayonnement des objets qui dansent et vacillent devant les yeux, tandis qu'en haut, le ciel se fait sombre, tant il est pur et profond.

Voilà la terre des Arabes, rude et impitoyable comme la fatalité. L'homme qui y vit subit sa destinée, et plus d'un fils du prophète, lissant sa barbe noire, dira peut-être :

« Bouziyane était un homme, mais il n'observait pas le *Ramadan* (jeûne musulman) ; c'est ce qui l'a perdu. »

#### La novalla loi que l'ai diont dè « l'état civi. »

Por mè, mè tardè dè m'ein allâ dè pè châotré, kâ cein coumeincé à mau veri dein stu bas mondo. Du qu'on einvouïè pè lo Grand Conset dâi gailiâ que n'ont pas recordâ lo catsimo, à cein que parè, t'eimbégninont avoué lão babelhie et lão niaffe clliâo brâvo villho conseillers et laô font vôtâ dâi lois contré la religion que s'ein va, ma fâi, tsau pou. Peinsâ-vâi que l'ein ont fé iena coumeint quiet n'ia pequa fauta d'allâ sè mariâ à l'Eglise et que mémameint clliâo que lâi voudront allâ, cein ne compté pas. Et s'on ne va pas à l'Eglise, dè bio savâi que n'ia pas fauta dâo menistrè non pllie. Ah ! l'est dâo poupro què tot cein ! et lo gouvernemeint nommè lo premi lulu venu po mariâ lè dzeins. Tsi no, l'est Pétabosson, l'inspetteu, qu'a étâ nommâ, on coo que fisè coumeint on perte et que djurè coumeint on tserrotton. L'autro dzo, onco, quand l'ai é menâ la *Baliza*, la ferè marquâ, po alla à la faire, ye fasâi dai sacrêmeints épouaireints dè cein que la pourra bête dzelhivè on pou, pè rappoo à la nâi, et que le ne volliâvè pas dzoûrè. Et l'est cé luron que dâi maria lè z'autro ! Mâ, dein lo mondo ! que volliâi-vo que lão diéssé, cé potu ?

Quand mè su mariâ, lo menistrè no z'a de dâi tant bounès réspons, qu'oreindrâi quand noutra fenna s'ein-grindzè, lâi dio : « Françoise ! tè rappelè-tou cein que no z'a de lo menistrè ? » Adon le bastè tot de suite et cein ne va pas pe llien. Ora, allâ-lâi avoué